

Bureau du 28 novembre 2005

Décision n° B-2005-3772

commune (s) : Vénissieux

objet : **Autorisation donnée, à la SCI de l'Avenue, de déposer un permis de construire sur diverses parcelles communautaires situées rue des Frères Amadéo**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 17 novembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision en date du 27 mai 2002, la Communauté urbaine a acquis un tènement de quatre hectares, situé rue des Frères Amadéo à Vénissieux et appartenant à Renault véhicules industriels (RVI). Elle a cédé une partie de ce tènement à l'association Emmaüs pour la relocalisation de son site et conservé le surplus du terrain, soit environ 15 000 mètres carrés, à titre de réserve foncière.

Sur ce terrain, il a été envisagé de repositionner deux prospects, afin de permettre la réalisation de deux opérations.

La Communauté urbaine a ainsi initié et obtenu un arrêté de lotir en date du 22 septembre 2005 pour la réalisation de deux lots :

- l'un concerne la cession d'un terrain de 4 025 mètres carrés à l'association du Milli Gorus (SCI de l'Avenue ou toute société se substituant), afin qu'elle fasse construire un centre culturel, en accord avec la ville de Vénissieux ;

- l'autre concerne la cession, à un groupe immobilier, afin de repositionner le centre d'aide par le travail (CAT) Jacques Chavent qui se trouve en périphérie du boulevard Laurent Bonneval.

La première opération étant à un stade plus avancé, il convient, dès à présent, d'autoriser la SCI de l'Avenue, ou toute société se substituant à elle, à déposer une demande de permis de construire sur les parcelles cadastrées n° B 1218, B 1082 et B 1084 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise la SCI de l'Avenue, ou toute société susceptible de lui être substituée, à déposer une demande de permis de construire sur les parcelles communautaires cadastrées n° B 1218, B 1082 et B 1084, situées rue des Frères Amadéo à Vénissieux.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,